

Document

Le contrôleur des lieux privatifs de liberté rend un rapport sévère après six mois d'exercice (09.04)

AP – 08.04

"La France captive ne peut pas se défaire d'un certain sentiment d'arbitraire". Les six premiers mois d'exercice de la fonction de contrôleur général des lieux privatifs de liberté ont incité Jean-Marie Delarue à rendre mercredi un rapport sévère dénonçant notamment un "déséquilibre" entre les besoins en matière de sécurité et les droits des personnes détenues.

Installé en juin dernier, Jean-Marie Delarue a visité jusqu'en décembre 2008 52 établissements, dont 16 prisons, 14 locaux de garde à vue, 11 centres de rétention, cinq hôpitaux psychiatriques, quatre locaux de rétention douanière et deux dépôts de tribunaux. Il a dressé un "bilan critique" sur la mauvaise situation qui prévaut dans ces lieux.

"Le surpeuplement (plus de 62.000 prisonniers pour 52.500 places au 1er mars, ndlr) aggrave les conditions d'exécution des peines de détenus et les conditions de travail des personnels, aggravant la tension entre les uns et les autres", écrit notamment le contrôleur général dans ce rapport de 250 pages également en vente en librairie.

S'il pointe également un nombre insuffisant de psychiatres hospitaliers et un trop grand nombre d'admissions dans les établissements de santé mentale, il souligne aussi la propreté des locaux et un "état matériel globalement satisfaisant". Ce qui est loin d'être le cas des prisons, des centres de rétention et des zones d'attente, ainsi que des locaux de garde à vue.

"La plupart des lieux de garde à vue restent dans un état indigne pour les personnes qui y séjournent, qu'elles soient interpellées ou qu'elles y exercent leurs fonctions", s'indigne Jean-Marie Delarue évoquant des "inondations fréquentes, l'urine et les excréments débordent, les odeurs sont irrespirables".

Il interpelle les pouvoirs publics afin qu'ils prennent "les mesures nécessaires au mieux de la santé des personnes gardées à vue, de leur sécurité, de celle des agents de la force publique et des impératifs de la médecine". "La présence du médecin doit être assurée", insiste-t-il.

Outre les conditions matérielles, M. Delarue s'inquiète du respect très insuffisant des droits à la personne dans les lieux privatifs de liberté, sous couvert d'exigences de sécurité qu'il juge exagérées. "En garde à vue, les femmes sont démunies de soutien-gorge, les myopes sont dépourvus d'instruments de vue. Le soutien-gorge et les lunettes sont-ils des objets dangereux?", s'interroge-t-il.

"Certaines mesures de sécurité apparaissent malaisément justifiables alors qu'elles peuvent porter atteinte aux droits des personnes", affirme ainsi le contrôleur général au regard de la situation dans les centres de rétention où il pointe également "un faible intérêt des personnels de surveillance".

Pour la CGT-Pénitentiaire, "ce nouveau rapport révèle bien les problématiques récurrentes liées au système pénitentiaire". Le syndicat "ose espérer qu'il sensibilisera enfin les 'hautes sphères politiques' à la précarité extrême des conditions de détention". "En effet, les gouvernements multiplient les lois répressives depuis de nombreuses années. Aussi, le tout carcéral en est l'accablant résultat", dénonce la CGT dans un communiqué.

Le contrôleur général des lieux privatifs de liberté est nommé pour six ans. Il peut être saisi par la personne concernée ou son avocat, la famille, un particulier, une association, un parlementaire ou procéder à une auto-saisine ce qui a été le cas pour 68% des visites en 2008. Entouré de plusieurs collaborateurs, il peut effectuer des visites impromptues dans chacun des 5.800 lieux privatifs de liberté en France.